



**MAIRIE  
VAUJANY**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

ELUS : 11  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 7  
VOTANTS : 7  
POUR : 7  
ABSTENTION : 0  
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 17 avril 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Elvina SAVIOUX, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET

Absents : Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON et Nadine VERNEY

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS, Jean-Luc BASSET à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Délibération n°05-220424-17 : Pôle enfance : création d'un emploi d'Educateur de Jeunes Enfants pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée d'un an**

Il est exposé au Conseil Municipal que pour permettre le bon fonctionnement du Pôle Enfance, et notamment pour renforcer l'équipe pluridisciplinaire, il convient de recruter un personnel diplômé sur le cadre d'emploi d'Educateur/trice de Jeunes Enfants, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, à temps non-complet, pour une durée d'emploi de 28h hebdomadaires.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- Crée un emploi d'Educateur/trice de Jeunes Enfants à temps non-complet, pour une durée d'emploi de 28h hebdomadaires, à compter du 1er mai 2024, afin de recruter un personnel diplômé au Pôle Enfance.
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions et la signature du contrat à intervenir.
- Dit que les crédits sont inscrits à l'article 6411 ou 6413 du budget communal.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Certifié exécutoire.

Le Maire,  




Transmis en Préfecture le

Yves GENEVOIS